

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« s'adresse »

les mots :

« est destiné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.